

## Notes aux organisateurs

**Votre organisation a obtenu un ou plusieurs labels** pour la saison 2017.

La fiche d'évaluation devra obligatoirement être retournée. L'évaluation sera faite sur place avec un membre ou un représentant de la ligue Rhône Alpes :

[http://www.onlinetri.com/sites/triathlon-rhonealpes/documents/2016\\_Fiche\\_evaluation\\_organisation\\_RA.doc](http://www.onlinetri.com/sites/triathlon-rhonealpes/documents/2016_Fiche_evaluation_organisation_RA.doc)

Le non retour de cette fiche ne permettra pas l'obtention d'un label la saison suivante.

### **Championnats régionaux – Rhône Alpes**

**Le titre de champion/championne régionale** ne peut être attribué qu'à un homme ou une femme, de la catégorie concernée, de nationalité française et licencié « compétition » dans un club de triathlon rhônalpin.

**Cas particulier du Bike and Run :** Les équipes, mixtes ou unisexes, seront constituées de deux personnes issues du même club et titulaires d'une licence compétition. Les catégories admises sont les suivantes

- pour le titre «Toutes catégories»: équipes composées de toutes les catégories d'âges ayant accès à la distance
- pour le titre «Master»: équipes composées uniquement de vétérans

**Le titre de champion régional** est décerné à l'issue de la course de référence (voir tableau des championnats régionaux), après validation des résultats par l'arbitre principal.

**La récompense d'un titre régional** est effectuée lors de la remise protocolaire de l'épreuve de référence.

**Un membre élu ou représentant de la ligue Rhône Alpes** est présent lors de la remise protocolaire pour seconder l'organisateur sur la récompense du championnat Rhône Alpes.

**Les trophées et lots** des différents champions sont à la charge de la ligue Rhône Alpes de triathlon.



## Sélectifs pour les championnats de France

**La sélection** à un championnat de France est ouverte à tout athlète licencié « compétition » FFTri auprès de la ligue Rhône Alpes en 2017.

**La ligue Rhône Alpes**, via sa commission technique, est la seule compétente pour communiquer la liste des sélectionnés à un championnat de France. Aucune annonce ne devra être faite le jour de l'épreuve sélective. A noter que la liste des sélectionnés pour les Francs Tri jeunes est établie par la CNGE.

**L'organisateur est tenu d'envoyer ses résultats** complets et validés par l'arbitre principal, à la ligue par email (secrétaire et CTL) le soir ou le lendemain de l'épreuve.

*Bonne saison 2017 !*